

Communiqué de presse

Paris, le 7 novembre 2024

À la suite de la COP 16 biodiversité, l'Ircantec renforce ses engagements en faveur de la préservation de la nature

L'Ircantec approfondit ses engagements pour la préservation de la nature et publie sa nouvelle « [politique biodiversité](#) », qui prolonge et renforce la démarche d'investisseur responsable initiée depuis plus d'une décennie.

Devant l'urgence à agir pour limiter la perte de biodiversité, l'Ircantec, institution de retraite complémentaire par nature engagée dans la **solidarité entre les générations**, a pour objectif de contribuer à **préserver un monde viable** pour les retraités, les futurs retraités, les actifs et leurs enfants tout en limitant les risques financiers inhérents à la destruction de la nature. Cette politique ambitieuse articule :

- **Des désinvestissements d'entreprises sur des domaines liés à la biodiversité** : l'Ircantec met en place des seuils d'exclusion sur des domaines portant atteinte à la biodiversité, afin de limiter dès aujourd'hui les préjudices causés par ses investissements envers la nature. Ces seuils concernent l'huile de palme, les OGM, les pesticides et les fourrures.
- **La poursuite des engagements pour la gestion durable des forêts sur ses actifs forestiers**, notamment le maintien d'une écocertification PEFC sur la totalité de son patrimoine.
- **La définition de nouveaux objectifs liés à la biodiversité sur sa poche immobilière** : l'Ircantec demandera le label Biodiversity dans les lettres d'intérêts du gestionnaire pour 100 % des projets de VEFA/rénovation lourde et réalisera des audits écologiques sur 60 % des sites d'ici 2026.
- **L'approfondissement des engagements actionnariaux liés à la biodiversité** : le régime souhaite privilégier les engagements permettant de réduire les pressions sur la biodiversité identifiées par l'*IPBES*¹ et mettre l'accent sur la lutte contre la pollution plastique. L'Ircantec rejoint notamment l'initiative internationale Nature Action 100, qui réunit des investisseurs institutionnels pour engager des sociétés sur des sujets liés à la préservation de la biodiversité.
- **Des efforts de transparence accrus dans son rapport de durabilité** : le régime rendra compte de ses efforts sur la biodiversité en répondant aux recommandations de la « *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* » et en publiant ses principales incidences négatives. Les contributions du régime aux objectifs de la convention sur la diversité biologique seront également détaillées chaque année, en conformité avec l'article 29 de la Loi Énergie Climat.

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (3,25 millions d'actifs cotisants et 2,33 millions d'allocataires). C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution, qui dispose de 15,48 Md€ de réserves, est gérée par la Caisse des Dépôts sur la base d'une politique exigeante d'investissement socialement responsable.

Contact presse

Isabelle Vergeat-Achaintre

Responsable communication Tél : 06 07 70 13 30

isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr

¹ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services